



## MONDE

## ITALIE

Les 16 779 infections d'origine professionnelle à la Covid-19 déclarées en accidents du travail (AT) en janvier 2022 représentent le chiffre le plus élevé enregistré depuis 2020. Depuis le début de la pandémie, l'Inail a reçu 211 390 déclarations au titre d'accidents du travail dus à la Covid-19. L'année 2020, avec 148 565 cas, recueille 70,3% de toutes les infections d'origine professionnelle déclarées. Au 31 janvier 2022, 823 décès liés à cette maladie étaient comptabilisés. La majorité des infections professionnelles surviennent chez les femmes. L'âge moyen des personnes infectées depuis le début de la pandémie est de 46 ans pour les deux sexes, mais au seul mois de janvier 2022, il est tombé à 44 ans et demi.

## FINLANDE

Selon le ministère des Finances, il est nécessaire de modifier la loi pour mieux couvrir les fonctionnaires en télétravail, en cas d'accident. En effet, une protection étendue permettrait de couvrir notamment les accidents qui surviendraient pendant les pauses déjeuner ou sur le trajet pour emmener un enfant à l'école. Sachant que la loi l'autorise depuis plusieurs années, les employeurs peuvent souscrire une assurance volontaire complémentaire à l'assurance accident ou une assurance entièrement volontaire pour couvrir les loisirs de leurs salariés. Cette assurance a pu servir pour couvrir les pauses pendant le télétravail durant la crise sanitaire, par exemple. Or l'État ne peut pas souscrire une telle assurance, d'où la nécessité d'élaborer une réglementation spécifique.

## INTERVENTIONS EN MILIEU PÉRILLEUX

## Des pompiers rompus aux conditions extrêmes

*Intervenir en sécurité dans des situations dangereuses, même pour des pompiers traditionnels : la mission des groupes de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux s'adresse à des professionnels expérimentés et spécifiquement formés à des techniques particulières.*

EN FRANCE, 97 des 101 départements métropolitains et d'outre-mer disposent d'un service départemental d'incendie et de secours (Sdis). Au sein de ces services, des unités sont spécialisées dans les interventions en milieu particulièrement dangereux : il s'agit des Grimp (groupes de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux). Les pompiers, volontaires ou professionnels, qui composent ces groupes ont suivi une formation spécifique avec, par exemple, l'apprentissage de techniques d'évolution sur cordes ou de manœuvres complexes de sauvetage.

« Il y a trois niveaux de formation, détaille le lieutenant Gouard, du Grimp89 (Yonne). Le premier niveau permet à l'équipier d'être autonome sur corde. Après un an minimum d'entraînement et de pratique, passer le niveau deux est envisageable ; celui-ci implique de connaître six ou sept manœuvres types d'extraction de personne par exemple. Le troisième et dernier niveau nécessite d'être capable d'élaborer une tactique opérationnelle et permet d'encadrer un groupe d'intervention. »

Cette formation doit être complétée, chaque année, par la participation à au moins dix exercices de mise en situation dont cinq sur

site (voir l'image du mois, page suivante). Cet entraînement spécifique leur permet de réaliser en sécurité de nombreuses interventions, trop périlleuses ou délicates pour les équipes traditionnelles de sapeurs-pompiers : évacuation d'une personne avec strict respect de la position horizontale, intervention avec cheminement difficile (ravins, fortes pentes) ou à accès difficile (fossés, toitures, falaises, grues...), mais aussi intervention en atmosphère viciée (puits, excavation...).

« 70% de nos interventions concernent du sauvetage de personnes dans des conditions particulièrement délicates, explique le lieutenant Preux, membre lui aussi du Grimp89. C'est pourquoi nous devons régulièrement faire des exercices afin de nous maintenir à niveau, nous perfectionner, mais aussi former les jeunes recrues. Sur le département, nous intervenons une quinzaine de fois par an et nous ne sommes plus que 26 équipiers à constituer le Grimp, là où il y a quelques années nous étions 39. Heureusement, nous avons actuellement six jeunes sapeurs-pompiers en formation, ce qui va nous permettre de renforcer l'équipe et d'assurer nos capacités d'intervention 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. » ■ L. F.

## EUROPE

## Les députés européens tirent des leçons de la crise sanitaire

La commission Emploi et Affaires sociales du Parlement européen a adopté, le 1<sup>er</sup> février, son rapport sur le nouveau cadre stratégique de l'UE pour la santé et la sécurité au travail 2021-2027 à une large majorité. « Pour créer des lieux de travail sûrs et sains adaptés au XXI<sup>e</sup> siècle, une action ambitieuse est nécessaire, en tenant également compte des enseignements tirés de la crise du Covid-19 », déclarent les membres de la commission. Les députés demandent notamment :

- une directive européenne sur les risques psychosociaux et le bien-être au travail pour lutter contre l'épuisement professionnel et le stress ;
- la révision ciblée de la directive sur les agents biologiques nécessaire pour l'adapter aux situations de pandémie ;
- le droit à la déconnexion pour tous les travailleurs de l'UE.

Ils appellent la Commission européenne à présenter un texte établissant des exigences minimales pour le télétravail dans l'UE tout en réitérant leur demande de présenter une directive sur le droit à la déconnexion.